

EN VENTE : MAGNIFIQUE PORTRAIT

DE L'ÉLU DE 7,500,000 VOIX

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

LES NOMS DE TOUS LES SOUSCRIPTIONS SERONT PUBLIÉS.

Ce splendide Portrait est imprimé avec luxe sur grand papier colombier vélin (80 centimètres de hauteur sur 57 de largeur).

Prix : pour Paris, 2 FRANCS 50 CENTIMES.

Expédié bien emballé et franc de port pour tous les points de la France au chef-lieu de chaque arrondissement.

Prix : 4 FRANCS.

Tous les Électeurs qui ont donné leurs voix à Louis-Napoléon seraient certainement enchantés de voir l'Élu du Peuple : nous leur offrons les moyens d'en posséder l'image fidèle.

S'adresser à la Librairie de PLON FRÈRES, éditeurs, rue de Vaugirard, 36, à Paris, auxquels on devra adresser franco un mandat de poste de QUATRE FRANCS. (Tous les bureaux de poste délivrent ces mandats.)

DÉPOT pour Paris chez MASSARD et COMBETTE, éditeurs d'estampes, rue de Seine, 50.

SOCIÉTÉ DU PONT DE CON FLANS. AVIS A MM. LES ACTIONNAIRES. L'assemblée générale aura lieu le 21 courant, à midi, au siège de la société, rue Caumartin, 6. (6316)

TRÈS BONS VINS DE BORDEAUX ET DE BOURGOGNE A 39 c. la b^{te}, — 410 fr. la pièce, — 50 c. le litre. A 45 c. la b^{te}, — 430 fr. la pièce, — 60 c. le litre. A 50 c. la b^{te}, — 450 fr. la pièce, — 70 c. le litre. Vins supérieurs à 60 et 75 c. la bouteille; 175 et 205 fr. la pièce. Vins fins de 1 fr. à 6 fr. la bouteille; 300 fr. à 1,200 fr. la pièce. Rendus sans frais à domicile. SOCIÉTÉ BORDELAISE ET BOURGOGNE, RUE RICHER, 22. (6317)

FOURRURES. E. LHUILLIER, 42, rue Beau-bourg. Prix fixe. Grand choix de manchons, garnitures de manteaux. (6166)

Chauffage économique et continu. CALORIFÈRES-WALKER, s'alimentant d'eau - mémes, 66, rue de Ponthieu. (6307)

INJECTION TANNIN, 3 l., ROB, 5 f. Syphilis, dartres. Fg St-Denis, 9, et les pharm. (6226)

Grand Assortiment de Bonbons pour Étrennes. CHOCOLAT-IBLED USINE A VAPEUR (A PARIS) RUE DU TEMPLE, 4, PRÈS L'HOTEL-DE-VILLE, ANG. R. DES COQUILLES. USINE HYDRAULIQUE A MONDICOURT, PRÈS PAS-EN-ARTOIS (PAS-DE-CALAIS). MM. IBLED FRÈRES ont si bien rempli leurs engagements vis-à-vis du public : FAIRE BON AU MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE, principal établissement au milieu d'une population laborieuse où la main-d'œuvre est à bon compte, les moyens mécaniques dont ils disposent, leur mettent de ne redouter aucune concurrence sérieuse. — Dépôt chez MM. les Pharmaciens, Épiciers et Confiseurs. (7318)

MAISON CENTRALE DE CONFISERIE, 17, BOULEVARD DE LA MADAME. C'est encore aux investigations de M. AYMÉS, fondateur du BAZAR-PROVENÇAL, que Paris devra d'avoir comblé le vide qui existait depuis longtemps par le manque d'un pareil établissement. Dans toutes les parties, et notamment les nouveautés, on a vu se former en grand des maisons centrales. Le transfert de ses denrées de PROVENCE dans la splendide galerie surmontée d'un magnifique dôme vitré, AU FOND DE LA COUR DU N° 15, MÊME BOUTELEVARD, est venu bien à propos en aide à son fondateur pour exécuter ce projet si longtemps médité; et comme le loyer de ce beau local est très-moderé, le prix des huiles a pu être réduit à 1 fr. 80 c. la première qualité, au lieu de 3 fr., et celui de toutes les autres denrées a pu subir une réduction dans les mêmes proportions. (6311)

DÉPOT DES BLANCS DE ZINC DE LA SOCIÉTÉ DE LA VIEILLE-MONTAGNE, Paris, Maison CUSINBERCHE Fils, Rue Barbette, 6. EN PROVINCE, CHEZ SES CORRESPONDANTS, Aux mêmes prix que si on les prenait à la Société elle-même. (6169)

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M^e MOULLIN, huissier, rue des Jeuneurs, 42. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2. Le 8 janvier 1852. Consistant en table, chaises, botes, souliers, comptoir, etc. Au cpt. (5415) En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2. Le 8 janvier 1852. Consistant en bascule, série de poids, commode, etc. Au cpt. (5416) Etude de M^e METIVIER, huissier, rue Boucher, 16. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2. Consistant en entourage de bureau, bureau, pendule, etc. Au cpt. (5418) Etude de M^e MAUPIN, huissier, rue Saint-Denis, 263. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2. Le jeudi 8 janvier 1852, à midi. Consistant en tables, chaises, bureau, armoire, fauteuils, etc. Au cpt. Etude de M^e BOILEAU, huissier, rue du Pont-de-la-Réforme, 8. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2. Le samedi 10 janvier 1852. Consistant en bureaux, fauteuils, chaises, rideaux, glace, etc. Au cpt. SOCIÉTÉS. D'un acte sous signatures privées, en date à Paris du vingt-quatre décembre mil huit cent cinquante et un, enregistré, les sieurs BRIAULT et C^e, formée par acte sous signatures privées en date à Paris du vingt janvier mil huit cent cinquante, enregistré. FLOQUET. (4182) Suivant acte sous signatures privées, en date à Paris du 30 décembre mil huit cent cinquante et un, enregistré, les sieurs BRIAULT, rue Bertrand, 26; Etienne-Napoléon HOUSMAINE, rue du Cherche-Midi, 113; Charles CHEVALER, rue des Orfèvres, 5; Jules FLOQUET, rue de la Montagne-Sainte-Genève, 29; TERRIER, rue de la Sorbonne, 8; CHAPUIS, cour des Peitres-Ecuries, 4; ROBBE, rue du Croix-Saint-Benoît, 5, et Henri DELAHAYE, rue Saint-Jacques, 109, ont dissous l'association formée entre eux, sous la dénomination d'Association fraternelle des Ouvriers menuisiers en bâtiments, dont le siège était à Paris, rue Gillet-Cœur, 4, sous la raison sociale BRIAULT et C^e, formée par acte sous signatures privées en date à Paris du vingt janvier mil huit cent cinquante, enregistré. Pour extrait : FLOQUET. (4182) Cette société a pour but l'achat et la vente à commission de toutes espèces de marchandises françaises et étrangères, et son siège est à Paris, rue des Jeuneurs, 40, dans les magasins occupés par feu M. de Bouchard. Chaque associé a la signature sociale, qu'il ne pourra employer que pour les affaires de la société. Le fonds social est fixé à la somme de soixante mille francs, fournis par M. de Bouchard, par M. Blanchard. Chaque associé se réserve le droit de verser vingt mille francs en compte courant. Les bénéfices viendront en augmentation du capital social, sans pouvoir être prélevés sous aucun prétexte. Six janvier mil huit cent cinquante-deux. Pour extrait : L. DUVAL. (4180)

Chacun des associés a conservé la signature sociale. Pour extrait : Les associés, signés : LOIGNON, THELIER et HEURTELOT. (4181) D'un acte de société fait à Paris le vingt-quatre décembre mil huit cent cinquante et un, enregistré; Il appert ce qui suit : Une société commerciale a été formée pour trois ans, à partir du premier janvier courant, par MM. L. DUVAL et F. BLANCHARD, sous la raison sociale DUVAL et BLANCHARD. Cette société a pour but l'achat et la vente à commission de toutes espèces de marchandises françaises et étrangères, et son siège est à Paris, rue des Jeuneurs, 40, dans les magasins occupés par feu M. de Bouchard. Chaque associé a la signature sociale, qu'il ne pourra employer que pour les affaires de la société. Le fonds social est fixé à la somme de soixante mille francs, fournis par M. de Bouchard, par M. Blanchard. Chaque associé se réserve le droit de verser vingt mille francs en compte courant. Les bénéfices viendront en augmentation du capital social, sans pouvoir être prélevés sous aucun prétexte. Six janvier mil huit cent cinquante-deux. Pour extrait : L. DUVAL. (4180)

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du 19 DÉCEMBRE 1851, qui déclare la faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture au dit jour : Du sieur ULRICH (Ferdinand), négociant, rue Sanson, 9; nommé M. Dohelin juge-commissaire, et M. Thiébaud, rue de la Bienfaisance, 2, syndic provisoire (N° 1029 du gr.). Jugement du 5 JANVIER 1852, qui déclare la faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture au dit jour : Du sieur GOMMET (Louis), md de porcs, à La Chapelle-St-Benoît, rue des Couronnes, 3; nommé M. Fossin juge-commissaire, et M. Millet, rue Mazagan, 3, syndic provisoire (N° 1025 du gr.). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers : VÉRIFICATION ET AFFIRMATIONS. Du sieur MARTIN (Gabriel), md de vins, rue St-Denis, 272, le 10 janvier à 3 heures (N° 10132 du gr.); Du sieur GUILLOT (Bernard), md de modes, boul. des Italiens, 29, le 12 janvier à 10 heures 1/2 (N° 10153 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérification et affirmation de leurs créances : NOTA. Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérifications et affirmations de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics. PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers : Du sieur HELIE (Louis-Victor-Claude-Marc), anc. md de parapluies, rue Culture-Sainte-Catherine, 25, entre les mains de M. Decagny, rue Thévenot, 10, syndic de la faillite (N° 10126 du gr.).

Jugement de séparation de corps et de biens entre Jeanne-Marie-Cécile DINANT et Alexis-Désiré DELASSELLE, à Paris, rue St-Nicolas, 41. — Delcourtié, avoué. Jugement de séparation de biens entre François CASTAN et Jean-Joseph FABRE, à Paris, rue de Boulogne, 28. — Postel, avoué. Décès et inhumations. Du 3 janvier 1852. — Mme veuve Samuel, 75 ans, rue de la Madeleine, 17. — M. de Werigues, 23 ans, rue St-Antoine, 306. — M. Roussel, 66 ans, rue Roberi, 1. — M. Roville, 47 ans, rue Abbaye, 6. — Mlle Rougnel, enfant, rue des Fossés-Montmarie, 4. — M. Arnould, 62 ans, rue des Filles-du-Calu, 20. — M. Lagrange, 51 ans, passage Joinville, 9. — M. Niquet, 20 ans, rue Meslay, 12. — M. Lefèvre, 39 ans, rue des Lombards, 10. — M. Castellan, 59 ans, rue St-Antoine, 23. — M. Nalbert, 52 ans, rue de la Roquette, 128. — M. Danthu, 69 ans, rue Childobert, 3. — M. Aulraye, 70 ans, rue Guénégaud, 12. — M. Picot, 70 ans, rue de l'École-de-Médecine, 96. — Mlle Crepinel, 10 ans, rue des Canettes, 18. — M. Mello, 72 ans, rue de Valenciennes, 11. — M. Marcus, 79 ans, rue de la Clé, 25. L'un des propriétaires, H. BAUDOUIN.

ASSEMBLÉES DU 7 JANVIER 1852. NEUF HEURES : Journel, Jaek et C^e, anc. entrep. vérif. — Jaek, anc. entrep. clôt. — Seguin, teinturier, id. — Gouverneur, md de chevaux, id. ONZE HEURES : Dubief aîné, md de vins en gros, synd. — Bertiaux, agent d'affaires, conc. UNE HEURE : Bertrand, md de nouveautés, vérif. — Guimbertau, nég. en vins, clôt.

SEPARATIONS. Pour légalisation de la signature, A. GUYOT, Le maire du 1^{er} arrondissement. IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 28.